



Nettoyage info

CNT-Solidarité Ouvrière

Regroupons-nous au sein du syndicat CNT-Solidarité Ouvrière pour imposer le respect de nos droits et de notre dignité.

Janvier 2015

Grille des salaires applicables le 1er janvier 2015

FILIERE D'EXPLOITATION				
	Niveau	Echelon	Taux horaire A*	Taux horaire B**
Agent de service	AS	1	9,86	10,01
		2	9,90	10,06
		3	9,95	10,12
Agent qualifié de service	AQS	1	10,00	10,17
		2	10,08	10,27
		3	10,18	10,36
Agent très qualifié de service	ATQS	1	10,37	10,55
		2	10,96	11,14
		3	11,78	12,03
	Niveau	Echelon	Taux horaire	
Chef d'équipe	CE	1	11,36	
		2	12,03	
		3	12,15	
	Niveau	Echelon	Taux horaire	
Agent de maîtrise	MP	MP1	12,19	
		MP2	12,90	
		MP3	14,31	
		MP4	15,96	
		MP5	17,24	

Majoration travail de nuit :

- travaux réguliers : 20 % (si ancienneté avant le 1/1/1995 : 50%)
- travaux occasionnels : 100 %
- prime de panier : 2 MG par nuit de 6h30

Travail du dimanche :

- travaux d'entretien régulier : 20 %
- travaux occasionnels : 100 %

Travail des jours fériés :

- travaux réguliers : 50 %
- travaux occasionnels : 100 %
- 1er mai : 100 %

Prime d'expérience :

- Après 4 ans : 2% ;
- Après 6 ans : 3% ;
- Après 8 ans : 4% ;
- Après 10 ans : 5% ;
- Après 15 ans au 1^{er} Janvier 2012 : 5,5% ;
- Après 20 ans au 1^{er} Janvier 2013 : 6% .

* A : Propreté ou prestations associées

** B : Propreté et prestations associées (sous réserve d'exercice continu pendant 3 mois hors cas de remplacement).

Pour nous contacter :

N° de téléphone : 06.47.39.72.00 / contact13@cnt-so.org

Permanences syndicales : lundi de 16h à 18h et mercredi de 14h à 17h.

Notre juriste reçoit sur RDV du lundi au vendredi. Pour prendre RDV : 04.91.35.06.56

CNT-Solidarité Ouvrière 13 : 12 rue de l'Evêché, 13002 - Marseille (Métro/Tramway > Arrêt La Joliette)